

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Strasbourg, le 29 juin 2020

## L'État, les collectivités et les opérateurs poursuivent l'amélioration de la couverture du territoire en téléphonie mobile

La couverture mobile 4G de 66 nouveaux sites dans les départements du Grand Est vient d'être actée par un arrêté interministériel, renforçant ainsi les efforts menés dans la lutte contre la fracture numérique

La crise sanitaire et le confinement ont exacerbé la nécessité de l'accès au numérique pour tous. Le télétravail, le suivi scolaire à distance ou encore la mise en place de nouvelles pratiques numériques renforcent d'autant plus l'objectif du bon débit pour tous d'ici fin 2020 et du très haut débit pour tous à l'horizon 2022.

Durant la crise sanitaire, les services de l'État, les collectivités et les opérateurs ont maintenu leur mobilisation et leur travail en étroite collaboration afin de poursuivre le rythme de déploiement du réseau mobile 4G. Ce sont ainsi 13 pylônes qui ont été mis en service dans le Grand Est depuis le début de l'état d'urgence, s'ajoutant aux 17 déjà installés avant le confinement. Cette couverture mobile a pris une importance toute particulière dans le contexte de crise sanitaire, en sortant de l'isolement numérique les habitants des communes concernées et offrant à tous une couverture mobile de qualité.

Ces déploiements s'inscrivent dans le cadre du *New Deal* mobile, accord inédit et ambitieux signé le 14 janvier 2018 entre le Gouvernement et les opérateurs. En échange de l'attribuation de fréquences, chaque opérateur mobile devra construire, d'ici la fin du programme, 5000 nouveaux sites mobiles.

En concertation avec les services de l'État du Grand Est et les collectivités locales, des dotations de sites jusqu'alors non ou mal couverts en téléphonie mobile sont programmées chaque année par département. Les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR s'engagent à couvrir ces sites, dont la liste est actée dans un arrêté interministériel.

Le dernier arrêté a été signé le 31 mai dernier par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, **Jacqueline Gourault**, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, **Julien Denormandie**, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie et des Finances. 484 nouveaux sites à couvrir ont été définis sur le plan national.

Parmi les nouveaux sites, 66 se situent dans le Grand Est :

Département	Nombre de nouveaux sites à couvrir
08 - Ardennes	4
10 - Aube	5
51 - Marne	9
52 - Haute-Marne	5
54 - Meurthe-et-Moselle	3
55 - Meuse	5
57 - Moselle	7
67 - Bas-Rhin	9
68 - Haut-Rhin	9
88 - Vosges	10
TOTAL région	66

Ces nouveaux sites viennent s'ajouter aux 176 zones couvertes depuis 2018 dans la région. La liste des 16 derniers sites à couvrir avant 2020 dans la région est en cours de constitution.

Cette programmation en faveur du numérique pour tous est le fruit d'un véritable travail de concertation entre les services de l'État dans le Grand Est, les collectivités locales et les départements de la région. Ces derniers ont fait le choix de se réunir en équipe projet régionale, associant la Région Grand Est, afin de mutualiser leurs efforts (cartographie commune, mise à disposition d'outils de mesure de la qualité du réseau, etc).

Afin de souligner et d'encourager cette synergie, l'État a décidé d'accorder une dotation bonus aux départements du Grand Est. Ainsi, 6 sites supplémentaires seront couverts dans la région en 2020. Le choix a collectivement été fait de couvrir des zones à la frontière entre les départements, signe fort de la collaboration interdépartementale pour adapter la couverture numérique aux bassins de vie, au-delà des frontières administratives.

#### Annexes:

- Communiqué de presse de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Carte du dispositif de couverture ciblée dans le Grand Est

**Contact presse** 

Tél: 03 88 21 67 68

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

@PrefetGrandEstBasRhin

Préfecture de la région Grand Est



# En 2020, L'Etat, les collectivités et les opérateurs maintiennent leur mobilisation face à la fracture numérique des Territoires

La crise sanitaire exacerbe la nécessité de l'accès au numérique pour tous. Le télétravail, le suivi scolaire à distance ou encore la mise en place de nouvelles pratiques numériques, renforcent d'autant plus l'objectif présidentiel du bon débit pour tous d'ici fin 2020 et du très haut débit pour tous à horizon 2022.

Fin mai, Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, ont signé un arrêté définissant les 484 sites, jusqu'alors non ou mal couvertes en téléphonie mobile, au sein desquelles les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR devront fournir une couverture 4G au plus tard dans 24 mois.

En raison du contexte particulier lié à la crise sanitaire et conformément à l'ordonnance n° 2020-306, ce délai commencera à courir exceptionnellement à compter du 23 juin 2020.

Ce nouvel arrêté vient compléter les **1361** sites prioritaires d'ores et déjà identifiées depuis 2018 qui bénéficient ou bénéficieront d'une amélioration de la couverture mobile dans le cadre du *New Deal* mobile.

Par ailleurs, malgré toutes les contraintes liées au confinement, les services de l'Etat, les collectivités et les opérateurs ont maintenu leur mobilisation et leur travail en étroite collaboration afin de poursuivre le rythme de déploiement. Ce sont ainsi 115 pylônes qui ont été mis en service depuis le début de l'état d'urgence. Ces déploiements ont pris une importance toute particulière dans le contexte de crise sanitaire, en sortant de l'isolement numérique les habitants des communes concernées et offrant à toutes et tous une couverture mobile de qualité.

#### En savoir plus sur le dispositif New deal ...

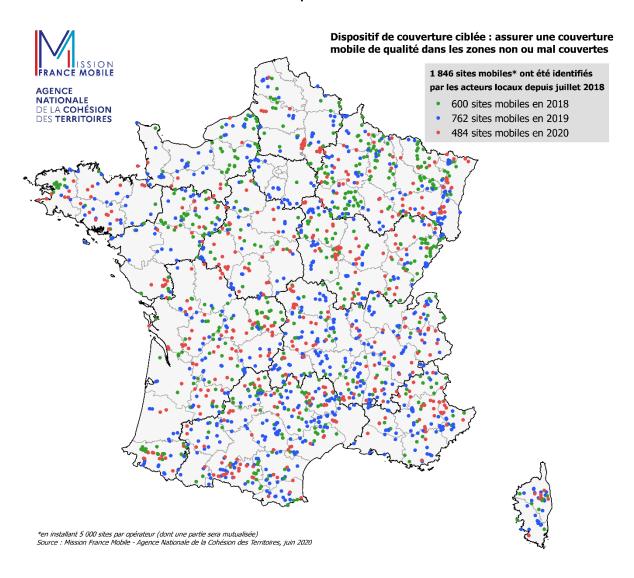
Le 14 janvier 2018 le Gouvernement et les opérateurs ont signé un accord inédit et ambitieux afin d'accélérer l'amélioration de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire national. Ce « New Deal » a pour objectif de résorber la fracture numérique sur le territoire. En échange d'utilisations de fréquences, chaque opérateur devra d'ici la fin du programme, construire 5000 nouveaux sites mobiles dont la zone de couverture est décidée par la puissance publique.

Chaque année, une liste de 600 à 800 sites par an et par opérateur est établie par le Gouvernement et imposée aux opérateurs, qui ont entre 12 et 24 mois pour apporter la couverture mobile attendue. Dans chaque département, ce programme est piloté par la Préfecture et le Conseil Départemental/Conseil Régional via une équipe projet qui en assure la gestion opérationnelle.

Vous pouvez retrouver l'arrêté ici.

#### **ANNEXE**

## Carte Nationale des sites mobiles identifiés pour 2020





DE LA COHÉSION

**AGENCE NATIONALE** 

## Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes

258 sites mobiles\* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018

- 110sites mobiles en 2018
- 82 sites mobiles en 2019

